



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assiette

Question écrite n° 10100

Texte de la question

M. Michel Terrot demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si ses services ont évalué la diminution de recettes fiscales que ne manquera pas d'entraîner la fermeture de Superphénix pour les communes du canton de Morestel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a procédé à une première analyse des conséquences fiscales, pour les collectivités locales concernées, d'une fermeture de Superphénix. Les communes du canton de Morestel seraient affectées, soit par la diminution de la dotation du fonds départemental de péréquation alimenté par l'écrêtement des bases communales de taxe professionnelle de Superphénix, soit, s'agissant des collectivités d'implantation du surgénérateur, par la diminution des bases résultant du non-fonctionnement de la centrale. Cela étant, le Premier ministre a demandé que cette étude préliminaire soit affinée et qu'une enquête approfondie soit menée pour évaluer de façon précise la situation financière d'ensemble des collectivités concernées au titre des années à venir. Par ailleurs, le Gouvernement mobilise actuellement tous les moyens propres à assurer la reconversion de ce canton dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10100

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 775

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3896